

Tu dois emmener à la déchetterie les objets encombrants et dangereux (gravats, batterie, huile de vidange...) et les déchets de jardinage.

Tu ramènes à la pharmacie les médicaments.

Tu rapportes dans les supermarchés ou vendeurs de piles, tes piles usagées.

Tu peux donner tes vieux vêtements à des œuvres de charité.

Tu peux aussi donner tes jouets, mobiliers, appareils ménagers à des organisations caritatives et d'insertion.

Si tu achètes un nouvel appareil électrique ou électronique comme par exemple un téléphone, ordinateur, sèche cheveux, machine à laver... tu dois ramener ton ancien appareil au vendeur qui te le reprend gratuitement.

Si tu souhaites te débarrasser d'un appareil électrique ou électronique usagé sans en racheter un nouveau, tu peux le déposer dans une déchetterie ou contacter le service de collecte des objets encombrants de ta commune.